

Déclaration élus C section 01 du Comité National de la Recherche Scientifique

Nous élus C de la section 01 du Comité National de la Recherche Scientifique attirons l'attention des membres de la section 01 sur les points suivants :

L'évaluation par l'AERES de la vague C s'est faite majoritairement sans représentants des personnels non enseignants-chercheurs : Seuls les laboratoires abritant des « plate-formes technologiques » ont eu une visite d'un représentant nommé dans le comité.

Sur la vague D, à notre connaissance, seule la fédération lilloise doit accueillir un expert ITA, nommé par l'AERES (sa qualité d'expert en la matière est incontestable) pour la bibliothèque régionale de recherche mathématique qui a pu être qualifiée de « plate-forme technologique ». L'évaluation de la recherche ne peut se dissocier de l'évaluation du cadre de travail ; celui-ci comprenant notamment les personnels en soutien de la recherche.

Puisqu'il faut jouer le jeu du langage technocratique, l'ensemble d'un laboratoire, dans sa structure administrative, technique et humaine doit à notre sens être qualifié de « plate-forme technologique ».

Nous demandons à la section de se prononcer pour une visite systématique des unités évaluées par un élu C de la section du Comité National.

Les élus C avaient jusqu'à présent légitimement leur place dans l'évaluation des laboratoires. Leur présence au sein de la section a-t-elle toujours un sens s'ils ne peuvent apporter leur expertise sur le fonctionnement des laboratoires, et l'environnement de travail des personnels ?

Yannick Bourlès, Christine Disdier, Jean-Marc Sac-Epée